

CABINET DU PRÉFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 26 janvier 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA SOCIÉTÉ CARTE GRISE SERVICE N'EST PLUS HABILITÉE À TRAITER LES DEMANDES D'IMMATRICULATION

La Préfecture du Bas-Rhin informe de la résiliation de l'habilitation S.I.V. (Système d'immatriculation des véhicules) de la société cartes grises services, dont le siège social se situe dans le Vaucluse et qui mandatait des « points relais » dans de nombreux départements pour effectuer des démarches administratives pour les cartes grises.

Elle rappelle que, si depuis le 15 avril 2009 pour les véhicules neufs et le 15 octobre 2009 pour les véhicules d'occasion, les usagers peuvent procéder aux formalités de demandes d'immatriculation d'un véhicule chez les professionnels de l'automobile (garagistes et concessionnaires), seuls ces professionnels habilités dans le nouveau système d'immatriculation SIV sont autorisés à procéder aux immatriculations des véhicules.

Dans le Bas-Rhin 289 professionnels sont à la disposition des usagers. Leur liste peut être consultée sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin sous la rubrique délivrance de titres à l'adresse suivante :

<http://www.bas-rhin.pref.gouv.fr>

Les coordonnées du garage agréé le plus proche de leur domicile est également consultable à l'adresse suivante :

<http://www.ants.intérieur.gouv.fr/siv/-siv-.html>